

**COMITE OEUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE DU LOIR
ET CHER**

**Siège social : HOTEL DU DEPARTEMENT
PLACE DE LA REPUBLIQUE- 41020 BLOIS CEDEX
SIRET : 388 032 575 00010 - NAF 9499 Z**

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2025**

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

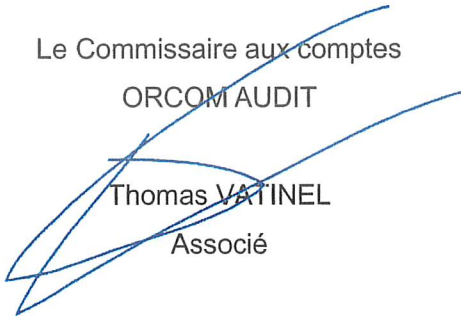
Fait à Blois, le 21 Septembre 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

Thomas VATINEL

Associé



**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

**COMITE OEUVRES
SOCIALES DE
L'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE DU
LOIR ET CHER**

31/12/2025

..*.*.*
..*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE DU LOIR ET CHER
Siège social : HOTEL DU DEPARTEMENT
PLACE DE LA REPUBLIQUE – 41020 BLOIS CEDEX
SIRET : 388 032 575 00010 – NAF : 9499 Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE OEUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE DU LOIR ET CHER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COMITE OEUVRES SOCIALES DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE DU LOIR ET CHER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe qui expose le changement de réglementation comptable suite à la première application du règlement ANC n°2022-06

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nous avons obtenu les documents externes et internes permettant de nous assurer de la correcte application du principe de séparation des exercices, notamment au niveau des produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 21 Septembre 2026
Le Commissaire aux comptes



ORCOM AUDIT
Thomas VATINEL
Associé

BILAN 2025

BILAN ACTIF		
	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles		
205 Concessions et droits, brevets licences logiciels	5 526 €	5 526 €
28050000 Amortissement immobilisations incorporelles	-5 526 €	-5 526 €
Total	0 €	0 €
Total immobilisations incorporelles	0 €	0 €
Immobilisations financières		
Autres immobilisations financières		
2752 Avances	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
Total immobilisations financières	0 €	0 €
Total actif immobilisé	0 €	0 €
ACTIF CIRCULANT		
Autres créances		
4098 Fournisseurs autres avoirs	0 €	0 €
Groupements d'achats débiteurs		
4687 Produits à recevoir	1 722 €	14 476 €
486 Charges constatées d'avances	59 692 €	85 252 €
Disponibilités		
5121 Banque COS CM	24 200 €	20 350 €
5122 Banque Groupement d'achat	8 697 €	8 746 €
51243 Livret A bleu des associations	84 813 €	83 022 €
5124 Livret OBNL	104 493 €	145 930 €
5310 Caisse COS	76 €	100 €
5311 Caisse Groupement d'achats	1 412 €	1 196 €
Total actif circulant	285 105 €	359 072 €
TOTAL GENERAL	285 105 €	359 072 €
BILAN PASSIF		
	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
10340000 Fonds propres sans droit de reprise	285 517 €	339 291 €
Réserves		
10682000 En attente d'affectation (excédent ou déficit)		
Résultat Excédent ou déficit	-22 800 €	-53 774 €
Total	262 717 €	285 517 €
Total fonds propres	262 717 €	285 517 €
DETTES		
Dettes fiscales et sociales		
42820000 Dettes provisionnées pour congés payés	0 €	0 €
4686 + 4386 Dettes fiscales et sociales	13 692 €	32 048 €
Autres dettes		
4041 Fournisseurs d'immobilisation	0 €	0 €
46700000 Groupement d'achats créditeurs	0 €	0 €
48700000 Produits constatés d'avances	8 696 €	41 508 €
Total dettes	22 388 €	73 556 €
TOTAL GENERAL	285 105 €	359 072 €

COMPTE DE RESULTAT 2025

PRODUIT		
	31/12/2025	31/12/2024
Production vendue (services)		
Cotisations adhérent	16 588 €	16 488 €
Cotisations ayant-droit	17 208 €	15 494 €
Recettes diverses	1 954 €	34 916 €
Total	35 750 €	66 898 €
Total production vendue	35 750 €	66 898 €
Participations salariales		
Groupeement d'achats	40 150 €	35 464 €
Billetterie revendue sans participation	53 677 €	55 892 €
Billetterie revendue avec participation	9 570 €	15 241 €
Chèques culture	0 €	4 960 €
Cinéma	45 373 €	55 265 €
Sorties et spectacles	14 487 €	24 840 €
Voyages	150 233 €	108 095 €
Total	313 490 €	299 757 €
Total participations salariales	313 490 €	299 757 €
Subvention d'exploitation		
Subvention Conseil Général	273 600 €	304 000 €
Reprise provision sur avance	0 €	0 €
Total	273 600 €	304 000 €
TOTAL GENERAL PRODUITS D'EXPLOITATION	622 840 €	670 656 €
Produits financiers		
Produits financiers	5 354 €	8 551 €
Total	5 354 €	8 551 €
TOTAL GENERAL FINANCIERS	5 354 €	8 551 €
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	628 194 €	679 207 €
CHARGES		
	31/12/2025	31/12/2024
Achats et charges externes		
Frais de fonctionnement	2 481 €	2 236 €
Prime d'assurance	3 218 €	2 978 €
Honoraire Commissaire aux Comptes	9 284 €	8 928 €
Honoraire Cabinet comptable In Extenso	1 403 €	1 353 €
Total	16 386 €	15 495 €
Achat de marchandises		
Groupeement d'achats	42 361 €	35 464 €
Billetterie revendue sans participation	54 599 €	56 345 €
Billetterie revendue avec participation	15 204 €	24 159 €
Cinéma	62 711 €	77 768 €
Total	174 875 €	193 736 €
Participations pour les salariés		
Remb voyages individuels	32 037 €	42 756 €
Remb festivals de la région	8 799 €	6 173 €
Remb parc d'attraction musées	10 977 €	11 889 €
Remb licences et clubs sportifs permis pêche et chasse	65 856 €	73 840 €
Remb événements sportifs	1 359 €	1 633 €
Remb activités manuelles	1 578 €	1 700 €
Remb activités musicales	2 268 €	3 551 €
Remb activités théâtrales	563 €	346 €
Remb bien-être	0 €	32 484 €
Chèques-culture	0 €	10 037 €
Total	123 437 €	184 409 €
Services extérieurs		
Voyages	179 293 €	141 395 €
Spectacles et sorties organisés par le COS	29 121 €	56 719 €
Arbre de Noël	41 874 €	53 008 €
Autres charges externes	674 €	741 €
Total	250 962 €	251 863 €
Salaires et traitements		
Rémunérations du personnel	45 294 €	43 544 €
Charges sociales	36 856 €	39 088 €
Total	82 150 €	82 632 €
Dotation aux amortissements et provisions	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
Autres charges		
Frais divers de gestion	1 442 €	3 232 €
Total	1 442 €	3 232 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	649 252 €	731 367 €
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	1 742 €	1 614 €
Total	1 742 €	1 614 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
TOTAL GENERAL DES CHARGES	650 994 €	732 981 €
RESULTAT	-22 800 €	-53 774 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-22 800 €	-53 774 €
Total des produits	628 194 €	679 207 €
Total des charges	650 994 €	732 981 €
EXCEDENT OU DEFICIT	-22 800 €	-53 774 €

ANNEXE COMPTABLE 2025

- 1) Le montant des cotisations des adhérents est identique à celui de 2024.
- 2) Le montant des cotisations des ayants-droit a augmenté de 11 % par rapport à 2024.
- 3) Les voyages individuels sont en diminution de 25 %.
- 4) La vente de billetterie revendue sans participation a diminué de 4 %.
- 5) La vente de billetterie revendue avec participation a diminué de 37 %.
- 6) Les ventes de billetteries cinémas ont eu une baisse de près de 18 %.
- 7) Les frais de fonctionnement ont augmenté de 11 % en raison d'achat d'un téléphone portable.
- 8) Les participations pour les spectacles du département ont connu un fort succès avec une hausse de 43 %.
- 9) Les participations pour les activités sportives, les permis de chasse et de pêche ont diminué de 11 %.
- 10) La participation pour les événements sportifs a diminué de 17 %.
- 11) La participation pour les activités musicales a diminué de 36 %.
- 12) La participation pour les adhérents a enregistré d'une manière générale une baisse de 13 %.
- 13) L'arbre de Noël pour les enfants du personnel et les enfants accueillis par les assistants familiaux a été proposé sous un format différent en 2025. Il s'agissait d'un cirque.
- 14) Il n'y a pas eu commande de chèques-culture en 2025 en raison du déficit important de l'année 2024.
- 15) Les sorties organisées par le COS ont diminué de 54 % du nombre de participants.
- 16) Le résultat des comptes annuels 2025 est un déficit de 22 800 € ✓

17) Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

Cette association a pour objet d'établir et de maintenir des liens de convivialité, d'amitié et d'entraide entre les personnels.

Mission sociale

A cet effet, l'association peut exercer toutes les activités propres à réaliser les buts qu'elle s'est proposée : participations à des voyages associatifs ou à titre privé ou à des entrées dans des parcs d'attractions, musées, spectacles, participations à des activités sportives, organisation de voyage en groupes, organisation de sorties diverses, fonctionnement d'un groupement d'achats, ainsi que toutes autres activités favorisant la réalisation des objectifs de l'association.

Moyens mis en œuvre et ressources

L'association se compose de membres actifs, sous réserve de leur adhésion :

Adhérent principal

- l'agent de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher (adhérent principal) rémunéré sur le budget du Département ou mis à disposition du Département ou au Département et en fonction dans les services placés sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, à l'exception du personnel mis à disposition des Services Déconcentrés de l'Etat,
- le retraité de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher, Il faut que le dernier emploi exercé ait été au sein du Conseil Général,
- le salarié de l'association,
- les jeunes en service civique et les contrats d'insertion le temps de leur contrat. Une copie de celui-ci leur sera demandée au moment de l'inscription.

Les autres membres non votants

- les ayants-droit (conjoint, enfant(s) de l'agent de moins de 20 ans),
- les membres bienfaiteurs et donateurs.

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations de ses membres. Ces cotisations sont déterminées chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du conseil d'administration,
- La subvention du Conseil Départemental,
- Les recettes diverses et exceptionnelles dont elle pourra bénéficier.

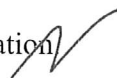
Règles générales

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association



Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat.

Par exemple :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles;

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

18) Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

19) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

20) Information sur l'effectif de l'association

Une information sur l'effectif de l'association

	Effectif	
	Cadre	Non cadre
ETP		2
Effectif en nombre		2
Total effectif en nombre		2

21) Contributions volontaires en nature

Les temps passés par les administrateurs aux réunions de bureaux et aux conseils d'administration n'ont pas été valorisés en contributions volontaires.

22) Information relative à la rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, il est précisé qu'aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS 2025

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)				
	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 526 €		/	5 526 €
Immobilisations corporelles	/	/	/	/
Immobilisations financières	0 €	/	0 €	0 €
Total général	5 526 €		0 €	5 526 €

TABLEAU DES MOUVEMENTS ET DES AMORTISSEMENTS				
	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	MORTES DE L'ACTIF	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 526 €	/	/	5 526 €
Immobilisations corporelles	/	/	/	/
Immobilisations financières	/	/	/	/
Total général	5 526 €	/	/	5 526 €

TABLEAU DES PROVISIONS				
	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Provision pour risques et charges	/	/	/	/
Provisions pour dépréciation des stocks	/	/	/	/
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	/	/	/	/
Provision pour dépréciation des comptes financiers	/	/	/	/
Total général	/	/	/	/

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
	MONTANT	ECHEANCES	
		Jusqu'à 1 an	à plus de 1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
créances rattachées à des participations	/		
Prêts	0 €	0 €	0 €
autres créances	0 €	0 €	0 €
créances de l'actif circulant :			
créances usagers	/		
autres créances	61 414 €	61 414 €	0 €
Total	61 414 €	61 414 €	0 €
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	/		
Emprunts et dettes financières divers	/		
Autres dettes :			
Autres dettes fiscales et sociales :	13 692 €	13 692 €	0 €
Autres dettes	8 696 €	8 696 €	0 €
Total	22 388 €	22 388 €	0 €

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES					
	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propre sans droit de reprise	285 517 €				285 517 €
Fonds propre avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice				- 22 800 €	- 22 800 €
SITUATION NETTE	285 517 €			- 22 800 €	262 717 €
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL GENERAL	285 517 €			- 22 800 €	262 717 €

BILAN 2024

BILAN ACTIF		
	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles		
205 Concessions et droits, brevets licences logiciels	5 526 €	5 526 €
28050000 Amortissement immobilisations incorporelles	-5 526 €	-5 526 €
Total	0 €	0 €
Total immobilisations incorporelles	0 €	0 €
Immobilisations financières		
Autres immobilisations financières		
2752 Avances	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
Total immobilisations financières	0 €	0 €
Total actif immobilisé	0 €	0 €
ACTIF CIRCULANT		
Autres créances		
4098 Fournisseurs autres avoirs	0 €	0 €
Groupements d'achats débiteurs		
4687 Produits à recevoir	14 476 €	3 219 €
Disponibilités		
5121 Banque COS CM	20 350 €	26 523 €
5122 Banque Groupement d'achat	8 746 €	8 405 €
51243 Livret A bleu des associations	83 022 €	80 604 €
5124 Livret OBNL	145 930 €	189 797 €
5310 Caisse COS	100 €	0 €
5311 Caisse Groupement d'achats	1 196 €	1 337 €
Total	273 820 €	309 885 €
Charges constatées d'avances		
486 Charges constatées d'avances	85 252 €	78 811 €
Total actif circulant	359 072 €	388 696 €
TOTAL GENERAL	359 072 €	388 696 €
BILAN PASSIF		
	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
10340000 Fonds propres sans droit de reprise	339 291 €	386 071 €
Réserves		
10682000 En attente d'affectation (excédent ou déficit)		
Résultat Excédent ou déficit	-53 774 €	-46 781 €
Total	285 517 €	339 290 €
Total fonds propres	285 517 €	339 290 €
DETTES		
Dettes fiscales et sociales		
42820000 Dettes provisionnées pour congés payés	0 €	0 €
4686 + 4386 Dettes fiscales et sociales	32 048 €	14 254 €
Autres dettes		
4041 Fournisseurs d'immobilisation	0 €	0 €
46700000 Groupement d'achats créditeurs	0 €	0 €
Total	32 048 €	14 254 €
Produits constatées d'avances		
48700000 Produits constatés d'avances	41 508 €	35 152 €
Total dettes	73 556 €	49 406 €
TOTAL GENERAL	359 072 €	388 696 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

PRODUIT		
	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue (services)		
Cotisations adhérent	16 488 €	15 840 €
Cotisations ayant-droit	15 494 €	15 424 €
Recettes diverses	34 916 €	704 €
Total	66 898 €	31 968 €
Total production vendue	66 898 €	31 968 €
Participations salariales		
Groupeement d'achats	35 464 €	42 244 €
Billetterie revendue sans participation	55 892 €	61 166 €
Billetterie revendue avec participation	15 241 €	13 880 €
Chèques culture	4 960 €	4 920 €
Cinéma	55 265 €	50 365 €
Sorties et spectacles	24 840 €	32 302 €
Voyages	108 095 €	113 009 €
Total	299 757 €	317 886 €
Total participations salariales	299 757 €	317 886 €
Subvention d'exploitation		
Subvention Conseil Général	304 000 €	304 000 €
Reprise provision sur avance	0 €	0 €
Total	304 000 €	304 000 €
TOTAL GENERAL PRODUITS D'EXPLOITATION	670 656 €	653 854 €
Produits financiers		
Produits financiers	8 551 €	8 032 €
Total	8 551 €	8 032 €
TOTAL GENERAL FINANCIERS	8 551 €	8 032 €
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	679 207 €	661 886 €
CHARGES		
	31/12/2024	31/12/2023
Achats et charges externes		
Frais de fonctionnement	2 236 €	3 291 €
Prime d'assurance	2 978 €	2 515 €
Honoraire Commissaire aux Comptes	8 928 €	8 583 €
Honoraire Cabinet comptable In Extenso	1 353 €	2 148 €
Total	15 495 €	16 537 €
Achat de marchandises		
Groupeement d'achats	35 464 €	41 630 €
Billetterie revendue sans participation	56 345 €	62 335 €
Billetterie revendue avec participation	24 159 €	21 632 €
Cinéma	77 768 €	71 265 €
Total	193 736 €	196 862 €
Participations pour les salariés		
Remb voyages individuels	42 756 €	36 871 €
Remb festivals de la région	6 173 €	3 903 €
Remb parc d'attraction musées	11 889 €	12 118 €
Remb licences et clubs sportifs permis pêche et chasse	73 840 €	71 337 €
Remb événements sportifs	1 633 €	1 227 €
Remb activités manuelles	1 700 €	1 368 €
Remb activités musicales	3 551 €	3 803 €
Remb activités théâtrales	346 €	500 €
Remb bien-être	32 484 €	0 €
Remb sites touristiques Loir et Cher	0 €	0 €
Chèques-culture	10 037 €	9 956 €
Total	184 409 €	141 083 €
Services extérieurs		
Voyages	141 395 €	146 969 €
Spectacles et sorties organisés par le COS	56 719 €	72 975 €
Arbre de Noël	53 008 €	50 887 €
Autres charges externes	741 €	
Total	251 863 €	270 831 €
Salaires et traitements		
Rémunérations du personnel	43 544 €	43 418 €
Charges sociales	39 088 €	38 438 €
Total	82 632 €	81 856 €
Dotation aux amortissements et provisions	0 €	0 €
Autres charges		
Frais divers de gestion	3 232 €	167 €
Total	3 232 €	167 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	731 367 €	707 336 €
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	1 614 €	1 331 €
Total	1 614 €	1 331 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
TOTAL GENERAL DES CHARGES	732 981 €	708 667 €
RESULTAT	-53 774 €	-46 781 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-53 774 €	-46 781 €
Total des produits	679 207 €	661 886 €
Total des charges	732 981 €	708 667 €
EXCEDENT OU DEFICIT	-53 774 €	-46 781 €

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIÈRE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 22 800 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 22 800 euros de la manière suivante : affectation dans les fonds propres de l'association.

ORIGINE

Résultat déficitaire de l'exercice	- 22 800 euros
------------------------------------	----------------

AFFECTATION

10340000 Fonds propres sans droit de reprise	-22 800 euros
--	---------------

TROISIÈME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article R. 612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

* * *